

## REGLEMENT INTERIEUR DU POINT LECTURE

Le point lecture de La Saulsotte est un service destiné à tous les habitants, consultation et prêt gratuits.

Il participe à la vie culturelle et sociale de la commune.

### ***L'inscription :***

- L'emprunt de livres est soumis à une inscription renouvelable chaque année.
- Les jeunes de moins de 18 ans doivent avoir une autorisation de leurs parents.
- L'usager peut emprunter trois documents pour une durée de 4 semaines et penser à bien respecter ce délai.
- En cas de retard, la bibliothèque prend toute disposition pour assurer le retour des documents (rappel...).
- En cas de détérioration ou de perte d'un document, son remplacement ou son remboursement doit être assuré par l'emprunteur (au prix d'achat du catalogue de l'éditeur).
- Tout changement de domicile doit être signalé immédiatement.

*J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.*

**Date :**

**Signature :**



Le maire

Gérard Delorme